



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie Nation ETI

Mercredi 5 janvier 2022



Sommaire

Éditorial des ministres	4
Éditorial des co-présidents du METI.....	5
Les ETI, pilier de l'économie française.....	6
Le développement des ETI, une priorité depuis 2017	7
Depuis 2 ans, le déploiement de la « Stratégie Nation ETI » a mené à des résultats concrets, malgré la crise	8
Faire connaître les ETI.....	8
Développer une « culture ETI » au sein de l'administration	8
Accompagner les dirigeants dans la croissance	9
Renforcer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences	9
Renforcer les capacités d'investissement des ETI.....	10
Faciliter la transmission des ETI.....	10
Les ETI s'engagent	11
10 nouvelles actions pour aider les ETI à être plus compétitives et engagées.....	12
Renforcer l'accompagnement des ETI par les pouvoirs publics.....	12
Développer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences.....	12
Améliorer la compétitivité des ETI pour renforcer leur capacité d'investissement	13
Favoriser les engagements environnementaux et sociaux des ETI.....	13
Annexe	14

Éditorial des ministres



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Travailler en France, produire en France, s'engager en France. Tel est le triptyque de la stratégie pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), lancée par le président de la République le 21 janvier 2020.

Deux ans plus tard, nous en dressons un premier bilan. De nombreuses actions ont été engagées pour soutenir les ETI et mieux prendre en compte leurs spécificités dans notre politique économique. Grandes bénéficiaires du plan France Relance, elles ont confirmé leur énorme potentiel de développement. Ces entreprises incarnent un capitalisme patient et responsable. Elles investissent régulièrement dans le temps long, misent sur les atouts de leurs territoires et valorisent le savoir-faire de leurs collaborateurs.



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La crise sanitaire aurait pu freiner leur contribution à l'économie française. Mais les ETI ont fait preuve d'une résilience remarquable pour préserver les emplois et renforcer notre tissu productif. Accompagnées par les pouvoirs publics, elles ont poursuivi leurs investissements, développé leurs interactions avec la recherche publique et renforcé leurs recrutements, amélioré leur compétitivité et accéléré leurs projets. La mesure de préservation de l'emploi R&D du plan de relance permet l'accueil de salariés de la R&D privée dans des laboratoires publics mais aussi l'emploi de jeunes diplômés au service de collaboration de recherche pour plus de 100 ETI.

Nous enclenchons aujourd'hui la deuxième phase de la « Stratégie Nation ETI », avec dix actions phares pour mieux accompagner ces entreprises.



Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie

C'est d'abord essentiel pour l'emploi. En France, plus de trois millions de salariés travaillent dans une ETI, et celles-ci cherchent de nouveaux profils à recruter. Les ETI regorgent d'opportunités et d'emplois pérennes, avec des perspectives d'évolutions pour tous, en particulier les jeunes talents. Appartenir à une ETI, c'est le plus souvent faire partie d'un collectif, au service d'un projet et d'une vision de long terme. C'est évoluer dans un environnement stimulant, où la cohésion et l'exigence sont les maîtres-mots.



Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées

C'est ensuite essentiel pour le « Fabriqué en France ». Les ETI contribuent fortement au rayonnement de notre pays à l'international. Elles réalisent 34 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation et jouent donc un rôle majeur dans le commerce extérieur de la France. Elles sont également essentielles dans le développement des innovations, en lien avec les découvertes de la recherche publique et les talents scientifiques de la nation. A ce titre, elles seront un des fers de lance du plan d'investissement France 2030, pour créer nos filières industrielles d'avenir et renforcer notre indépendance.

C'est enfin essentiel pour nos territoires. Les ETI assument pleinement leur responsabilité sociale et environnementale. Pour fidéliser les talents de filières trop longtemps délaissées, ces entreprises ont pris de nombreux engagements en faveur de l'apprentissage, de l'égalité entre les femmes et les hommes, en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, ou encore en faveur du respect de l'environnement.



Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Piliers de notre politique économique, les ETI seront déterminantes pour réaliser l'ambition qui est la nôtre : faire de la France un pays industriel puissant, qui excelle à l'international et qui mobilise ses territoires et son écosystème entrepreneurial.

Éditorial des co-présidents du METI



Philippe d'Ornano,
Co-président du METI,
Président | Sisley



Frédéric Coirier
Co-président du METI,
PDG | Poujoulat

Le modèle de l'entreprise de taille intermédiaire (ETI) était resté hors champs des politiques publiques jusqu'à la création de la catégorie en 2008. Il s'est depuis imposé comme **un actif stratégique pour notre pays**. Le poids de ces entreprises dans l'économie est désormais établi. Les spécificités propres des ETI et le rôle qu'elles jouent dans la cohésion sociale et territoriale sont désormais reconnus.

Certes le déficit d'ETI est le révélateur des obstacles qui perdurent encore pour « produire et travailler en France ». Mais **cette situation n'est pas inéluctable**. Notre pays a tous les atouts, pour autant qu'il **replace ses ETI dans des conditions équivalentes à celle de ses concurrents européens** afin de recréer un tissu dense d'entreprises innovantes, armées pour faire face à la concurrence mondiale. C'est la conviction et le sens du combat du METI.

Le chemin parcouru depuis 2008 témoigne de cette prise de conscience. Et la **politique économique du Gouvernement** - tant structurelle, pour corriger l'écart de compétitivité du site France que conjoncturelle, pour faire face à la crise sanitaire, **produit des résultats tangibles** et prend mieux en compte les enjeux et spécificités des ETI.

Les chiffres en matière de créations d'emplois, d'apprentissage, de transmissions ou encore d'investissements en attestent. Et ce malgré la persistance de la pandémie.

Ces résultats appellent à poursuivre la politique économique engagée. Le réaligement de notre compétitivité sur la moyenne européenne permettra à la France de se réindustrialiser durablement, irriguant tous les secteurs de notre économie. **Le retour sur investissement sera rapide et au bénéfice de toute la collectivité.**

Au-delà des mesures prises, on assiste aussi à un changement de méthode, illustrée par la « stratégie nation ETI », lancée par le président de la République. **Une nouvelle interaction inédite et moderne** a été initiée entre la puissance publique, l'administration et la communauté des ETI. Ce dialogue, faisant appel à l'intelligence collective, a joué un rôle central dans la conception et l'exécution du plan de relance. L'indicateur global annoncé par le Gouvernement afin de suivre l'évolution des impôts de production est l'illustration de cette nouvelle approche et doit être salué. Un suivi annuel des transmissions d'entreprises, de l'évolution du nombre et de la cartographie des ETI gagnerait à être mis également en place.

Dans le même esprit, à l'échelle européenne, nous appelons de nos vœux la reconnaissance des ETI et l'adoption d'un *Midsized Business Act* favorable à leur développement.

Notre pays a du talent et une fibre entrepreneuriale. **Il peut régénérer dans les années à venir un tissu d'ETI comparable à celui de ses voisins européens, source de création de richesses et d'emplois et vivier des grandes entreprises françaises de demain.** Il y gagnera aussi **une économie plus enracinée**, tant les ETI conjuguent efficacité économique, proximité et valeurs humaines.

Les ETI, pilier de l'économie française

Malgré la création de la catégorie statistique en 2008, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) restent un pilier encore trop méconnu de l'économie française.¹ Bien que le nombre d'ETI croît depuis quelques années, il reste toutefois insuffisamment élevé, aux alentours de 5 400, et la France compte peu de grandes ETI.

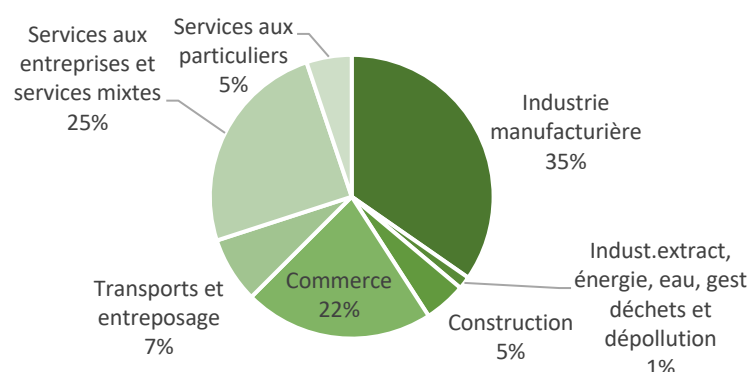
Or, la résilience dont les ETI ont fait preuve pendant la crise démontre leur importance stratégique pour l'économie française. Elles représentent **0,2 % du nombre d'entreprises**, mais emploient près de 25% des salariés, réalisent **30 % du chiffre d'affaires**, **29 % des investissements** et **26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises**. Elles emploient 3 millions de salariés, soit 560 en moyenne.

Les ETI ont un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant **33 % de leur chiffre d'affaires à l'export**. 26 % des ETI sont sous contrôle de grands groupes étrangers (contre 30 % des grandes entreprises et 5 % des PME), employant 840 000 salariés.

Les ETI participent aussi à la dynamique de l'emploi en particulier via la création de nouveaux établissements. Entre 2008 et 2017, elles ont ainsi **créé 68 700 emplois salariés**, dans le cadre de nouvelles implantations ou pour développer de nouvelles activités.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprises par leur orientation vers l'industrie. En effet, on compte **1 738 ETI industrielles** dont 1 634 actives dans l'industrie manufacturière. Elles contribuent ainsi fortement au maintien de l'industrie dans le tissu productif français et au développement des territoires. Elles rassemblent 35 % des salariés de l'industrie en France, et 78 % de leurs sites de production sont localisés dans nos régions.

Figure 1 – Répartition du nombre de salariés ETP des ETI selon le secteur d'activité (en %)



Champ : France, ETI des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers

Source: Insee, FARE 2018, calculs DGE.

L'apport des ETI à l'économie française est considérable :

- **Les ETI constituent un atout pour l'emploi.** Elles emploient 3 millions de salariés en France et contribuent fortement aux créations d'emplois.
- **Les ETI sont les locomotives de la croissance.** Elles réalisent près de 29 % des investissements et 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.
- **Les ETI sont innovantes.** Elles réalisent 23% des dépenses en matière de R&D.
- **Les ETI contribuent au rayonnement du « produire en France » à l'international.** Elles réalisent 33 % du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises.

¹ Une entreprise de taille intermédiaire emploie entre 250 et 4 999 salariés en France, et génère, soit un chiffre d'affaires égal ou inférieur à 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Le développement des ETI, une priorité depuis 2017

Les réformes structurantes de ces dernières années ont participé au développement des ETI. Pour n'en citer que quelques-unes :

- La réforme du droit du travail et du dialogue social crée les conditions d'un dialogue social plus proche des besoins des salariés et des employeurs, et un marché du travail plus flexible pour favoriser l'emploi.
- La réduction du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022 bénéficie aux ETI au même titre que toutes les entreprises.
- L'instauration par la loi PACTE d'un délai de 5 ans pour répondre aux obligations de franchissement de seuils lève les freins à l'embauche pour les entreprises proches des 250 salariés, favorisant ainsi le passage de PME à ETI.
- La réforme de la fiscalité du capital bénéficie particulièrement aux ETI compte tenu de leur structure patrimoniale et, plus particulièrement, familiale. Les ETI patrimoniales, c'est à dire détenues par une ou plusieurs personnes physiques, représentent 67 % des ETI nationales, et les ETI familiales, c'est à dire lorsqu'il existe un lien de parenté entre ces personnes, 51 %.²
- La loi Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) simplifie les procédures installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'extension d'activités, bénéficiant ainsi aux 1 700 ETI industrielles.
- Le plan France Relance consacre au total 20 milliards d'euros de baisses d'impôts de production. Cette baisse, pérenne, de 10 milliards par an, bénéficient à hauteur de 4,1 milliards d'euros aux ETI et permet de réduire l'écart de compétitivité avec nos partenaires européens.

Les ETI sont parmi les principaux bénéficiaires de France Relance

Dès l'été 2020, dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a mis en place des dispositifs d'une ampleur exceptionnelle pour soutenir les entreprises industrielles.

- **Sur les 1 738 ETI industrielles recensées par l'Insee, 469 ETI industrielles ont été lauréates des appels à projet de France Relance pour la modernisation, la relocalisation ou le développement d'activités, soit 27 %. 569 millions d'euros d'aides leur ont été accordées sur 2,9 milliards d'euros, soutenant près de 2,4 milliards d'euros d'investissements industriels.**
- **Dans le cadre du guichet « industrie du futur », 398 ETI ont été soutenues, pour 67 millions d'euros de subventions permettant de soutenir 250 millions d'euros d'investissements.**

² « Les perspectives d'activité des ETI françaises en hausse en 2016, notamment sur le marché national », Le 4 pages DGE, n°58, juin 2016.

Depuis 2 ans, le déploiement de la « Stratégie Nation ETI » a mené à des résultats concrets, malgré la crise

La stratégie de la Nation pour les ETI a permis de mieux prendre en compte la spécificité des ETI dans la conception de la politique économique et de soutenir leur développement.

Faire connaître les ETI

- ✓ Une marque ETI a été lancée et des clubs ETI régionaux, chargés de rassembler et faire rayonner l'écosystème des ETI au niveau local, ont été largement déployés.
- ✓ La prise en compte des ETI dans l'appareil statistique national s'est améliorée. La Dares intègre désormais les ETI dans le suivi statistique de la participation, de l'intéressement et de l'épargne salariale, et dans le suivi statistique de l'emploi des travailleurs handicapés. L'Insee a publié en février 2021 une [étude sur les dynamiques d'emploi](#) entre 2008 et 2017, déclinée dans chaque région prenant en compte la catégorie des ETI.
- ✓ La direction générale des entreprises (DGE) a réalisé une étude sur le poids des ETI dans l'économie française dix ans après la création de cette catégorie. Cette étude permet d'améliorer les connaissances sur cette catégorie d'entreprise.
- ✓ Le Mouvement des ETI (METI) a réalisé en janvier 2020 une cartographie des ETI. Une convention de partage de la base de données de la cartographie des ETI a été signée entre la DGE et le METI. Cette cartographie permettra à l'avenir de mieux prendre en compte les ETI dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Développer une « culture ETI » au sein de l'administration

- ✓ Jeanne-Marie Prost, conseillère maître en service extraordinaire à la Cour des comptes, et Olivier Schiller, PDG de Septodont, ont été nommés ambassadeurs aux ETI. Les ambassadeurs sont chargés de suivre la mise en place de la « stratégie Nation ETI », de faire remonter les préoccupations des ETI auprès des services de l'Etat, et réciproquement de promouvoir auprès des ETI les dispositifs mis en place pour soutenir leur développement, ainsi que les mesures du plan de relance.
- ✓ Un Tour de France des ETI a été initié, afin de créer des lieux d'échange et de dialogue entre les dirigeants d'ETI et leurs principaux interlocuteurs des services de l'Etat en région. Ces réunions sont l'occasion d'échanges nourris, qui permettent de mieux faire connaître l'ensemble des mesures et dispositifs en faveur des ETI, et de faire remonter leurs besoins et difficultés éventuelles. Depuis janvier 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, une dizaine d'étapes ont été organisées en présentiel et distanciel dans 7 régions. Le Tour de France des ETI se poursuivra en 2022.
- ✓ Le dispositif de « Partenariat fiscal » dédié aux ETI et aux grandes entreprises a été étendu. L'administration fiscale a mis en place un service dédié aux ETI et grandes entreprises pour les sécuriser sur des problématiques fiscales, qui peuvent représenter un risque ou des enjeux stratégiques. A ce jour, une cinquantaine de groupes bénéficient de cette offre de service, dont une dizaine d'ETI.

Accompagner les dirigeants dans la croissance

- ✓ Les ETI sont désormais représentées au Conseil national de l'industrie (CNI). Alexandre Saubot, PDG d'Haulotte, Cécile Cantrelle, Présidente d'Alsapan, et Caroline Hilliet Le Branchu, PDG de la Conserverie La Belle-Iloise, ont été nommés lors du renouvellement du conseil d'administration du Conseil National de l'Industrie fin novembre 2020. Alexandre Saubot est par ailleurs vice-président du CNI.
- ✓ Bpifrance a lancé le 5 mai 2021 la cinquième promotion de son accélérateur dédié aux ETI. Lancé en 2016, l'Accélérateur ETI est un programme d'accompagnement intensif pour accélérer la croissance des entreprises. Après deux années d'accélération, les ETI enregistrent une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de 34% et de 35% à l'export. Les ETI engagées dans cette cinquième promotion bénéficieront d'un accompagnement à la fois individuel et collectif de 24 mois.
- ✓ Bpifrance a lancé deux autres initiatives favorisant la croissance des ETI :
 1. Le 1^{er} avril 2021, lancement de la plateforme « Tech in Fab », portail d'information et de mise en relation entre les start-up et les PME et ETI industrielles.
 2. Le 7 octobre 2021, lancement d'un nouvel accélérateur dédié aux entreprises porteuses de projet de croissance externe ouvert aux ETI. Ce programme d'accompagnement sur mesure vise à aider les PME et ETI à se développer via des opérations de croissance externe.

Renforcer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences

- ✓ L'utilisation par les ETI du dispositif d'attributions d'actions gratuites a été encouragée. La loi de finances pour 2021 étend aux ETI l'exonération de la contribution patronale de 20 % applicable sur la distribution d'actions gratuites autorisées par une décision d'assemblée générale extraordinaire à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ✓ Un plan d'actions pour renforcer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences a été élaboré par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le METI. Ce plan qui sera mis en œuvre en 2022 est articulé autour de quatre axes :
 1. Donner aux ETI les moyens de trouver plus facilement les compétences dont elles ont besoin.
 2. Renforcer au niveau local les liens entre les ETI et les établissements d'enseignement supérieur, en formation initiale ou continue.
 3. Favoriser l'adéquation entre les formations initiales et continues dispensées par les établissements d'enseignement supérieur et les besoins des ETI.
 4. Assurer le suivi dans la durée des actions visant à favoriser l'accès des ETI aux compétences relevant de l'enseignement supérieur.

Renforcer les capacités d'investissement des ETI

- ✓ Le plan France Relance a permis à ce stade d'accorder 569 M€ de subventions à 469 ETI, soutenant près de 2,4 Mds€ d'investissements industriels. Ce sont ainsi 27% des ETI industrielles qui ont bénéficié d'un soutien du plan de relance.
- ✓ Les ETI font désormais l'objet d'une meilleure prise en compte des programmes de financement européen, dans le respect de la réglementation applicable en matière d'aides d'Etat :
 1. Au sein du **fonds InvestEU** doté d'une garantie budgétaire de l'Union européenne de 26,2 milliards d'euros, les petites ETI de moins de 499 salariés peuvent prétendre aux financements de l'ensemble des composantes du programme (infrastructures durables ; recherche, innovation et numérisation ; PME ; investissements sociaux et compétences).
 2. Les négociations du cadre financier pluriannuel européen pour 2021-2027 ont aussi permis d'introduire dans le règlement du Fonds européen de développement régional (**FEDER**) la possibilité de financer pour les ETI les activités de développement et d'intégration des résultats de la recherche dans leur appareil productif ainsi que d'exploitation des technologies avancées issues de l'innovation. Dans certains cas précis et notamment lorsque ce soutien a un impact positif significatif sur la compétitivité des PME et/ou du territoire du programme, le FEDER, doté d'environ 9 milliards d'euros pour la France, pourra également soutenir les investissements productifs des ETI.

Faciliter la transmission des ETI

- ✓ La communication auprès des dirigeants d'ETI sur les mesures de la loi PACTE en faveur de la transmission d'entreprises a été renforcée. Pour rappel, la loi PACTE facilite les cessions de titres entre membres du « pacte Dutreil », dans le respect des conditions d'engagement, et assouplit les obligations déclaratives afin de faciliter la vie des contribuables.
- ✓ Mise à jour du bulletin officiel des finances publiques - impôts (BOFIP) relatif aux conditions d'application de l'exonération partielle de droits de mutations à titre gratuit prévue à l'article 787 B du code général des impôts (pacte « Dutreil »). Cette mise à jour contribue à mieux faire connaître l'interprétation de l'administration fiscale en matière de pacte « Dutreil » et ainsi sécuriser juridiquement les bénéficiaires.

Les ETI s'engagent

La politique économique en faveur du redressement compétitif du site France menée depuis bientôt cinq ans par le Gouvernement a aujourd'hui un impact indéniable sur le tissu des entreprises de taille intermédiaire.

Les chiffres en attestent :

- **En matière d'emploi** : en pleine crise, les ETI ont ainsi créé 26.700 emplois nets sur les trois premiers trimestres 2021, du jamais-vu en plus de 10 ans.
- **En matière d'apprentissage** : 40% des ETI ont augmenté leur part d'apprentis en 2020, contribuant ainsi à la dynamique nationale constatée l'année dernière et cette année.
- **En matière de transmission** : les pactes de transmission ont augmenté de 150% en 2019.
- **En matière d'investissements** : ces derniers ont bondi de +42% au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2019, ces investissements sont massivement concentrés sur le territoire national soutenus par le plan de relance et par l'effet signal de la baisse de 10Mds€ de la fiscalité de production en 2021.

Dans l'hypothèse où la politique économique menée par le Gouvernement en faveur de la compétitivité du site France, forte de ces premiers résultats, se poursuivrait en 2022 et au-delà, les ETI sont prêtes à prendre quatre engagements :

- **Poursuivre et accélérer la dynamique d'investissements** constatée en 2021 tout particulièrement au profit du développement et de la modernisation de l'appareil productif sur le territoire national, de la transformation digitale et de la décarbonation de l'industrie.
- **Poursuivre et accélérer le recrutement d'apprentis**, avec l'objectif d'atteindre les 5% d'alternants dans leurs effectifs à horizon 2025.
- **Accélérer le développement de l'épargne salariale**, en s'appuyant sur les dispositifs les plus adaptés à chacune de leur organisation (politique volontariste en matière de participation, d'intéressement et d'actionnariat salarié). Le METI s'engage en particulier à sensibiliser tous ses membres à la mise en place de dispositifs volontaires d'épargne salariale avec pour objectif l'augmentation de la participation, de l'intéressement (notamment négociation de nouveaux accords avec les représentants du personnel d'ici 2025), et de l'actionnariat salarié.
- En tenant compte des spécificités sectorielles, **favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, avec pour objectif de faire progresser de 10% l'index d'égalité professionnelle des ETI à horizon 2025. Par ailleurs, le METI s'engage à mobiliser tous ses membres sur la loi « Copé-Zimmermann » qui impose un quota minimal de 40% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance.

« Appuyé par la « Stratégie de la Nation pour les ETI », le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) poursuivra, en lien avec la communauté des ETI françaises, son dialogue avec la puissance publique pour déployer les mesures de politique économique les plus à même de concrétiser ces engagements. Avec un objectif commun : favoriser l'émergence d'un plus grand nombre d'ETI dans notre pays. »

Frédéric Coirier et Philippe d'Ornano, co-présidents du METI

10 nouvelles actions pour aider les ETI à être plus compétitives et engagées

De nombreux défis restent à relever pour dynamiser la croissance des ETI et accélérer la reprise d'activité : accompagnement des dirigeants, accès aux compétences, renforcement des capacités d'investissement, transition écologique. C'est pourquoi il est proposé d'approfondir l'ambition initiale et de compléter la stratégie Nation ETI par de nouvelles actions articulées autour de quatre axes.

Renforcer l'accompagnement des ETI par les pouvoirs publics

Action 1

Poursuivre le tour de France des ETI, faire émerger des clubs ETI dans toutes les régions et établir dans chacun une feuille de route locale, en partenariat avec les conseils régionaux.

Action 2

Renforcer l'accompagnement des services économiques de l'Etat en région en direction des ETI industrielles, notamment en désignant des référents ETI dans chaque région.

Action 3

Encourager les actions des clubs ETI régionaux en faveur d'un plus grand emploi des accélérateurs de Bpifrance et, pour le volet international, des accélérateurs proposés par la Team France Export.

Action 4

Améliorer la connaissance des ETI ainsi que la prise en compte de leurs caractéristiques, notamment en identifiant dès que possible cette catégorie dans les travaux d'enquêtes et de statistiques.

Action 5

Poursuivre les échanges avec l'administration fiscale en vue de clarifier la réglementation et mieux sensibiliser les ETI aux enjeux de la transmission d'entreprise.

Développer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences

Action 6

Donner aux ETI les moyens de recruter les talents et profils dont elles ont besoin pour se développer.

Améliorer la compétitivité des ETI pour renforcer leur capacité d'investissement

Action 7

Créer un indicateur de suivi des impôts de production payés par les entreprises.

Action 8

Poursuivre les efforts pour une meilleure prise en compte des problématiques des ETI auprès des institutions européennes.

Favoriser les engagements environnementaux et sociaux des ETI

Action 9

Favoriser la transition écologique des ETI.

Action 10

Favoriser et promouvoir les engagements des ETI, notamment en faveur de la parité, de l'inclusion, et du développement des territoires.

Annexe



260 ETI sont lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

1,34 Md€

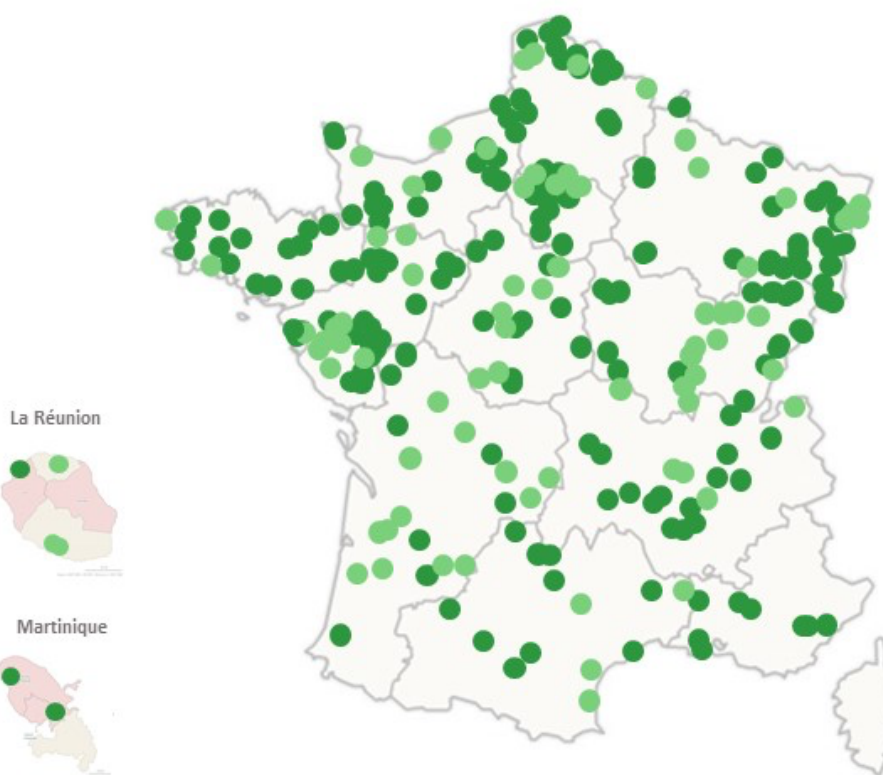
D'investissements industriels soutenus

127 M€

Engagés par l'Etat et les Régions (2020-2021)

6 427

Emplois à créer



Projets lauréats

- Projet lauréat situé dans un « Territoire d'industrie »
- Projet lauréat situé en dehors d'un « Territoire d'industrie »

CONTACT PRESSE

Cabinet de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Frédérique Vidal

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Sophie Cluzel

seph.communication@pm.gouv.fr

Cabinet de Sarah El Haïry

spresse@education.gouv.fr

Contact presse du METI

f.naillat@m-eti.fr